QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE
KEMPER BREIZH IZEL

# Avis de consultation préalable à la délivrance d'une AOT. Terre-pleins non bâtis - Port du Corniguel

## Autorité délivrant l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public

QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE
Mme Isabelle Assih, Présidente,
Hôtel de ville et d'Agglomération
44, Place Saint Corentin
CS 26004 29000 QUIMPER
Tél : 02.98.98.87.83

## Objet de la consultation

**Site concerné** : Port de commerce du Corniguel, sis Avenue du Corniguel à Quimper

Délivrance d'une convention d'occupation temporaire du domaine public portuaire sans droits réels pour une durée de 3 ans à compter du 01/01/2024, afin d'y développer une activité économique liée au secteur maritime.
Procédure de sélection préalable mise en œuvre conformément à l'article L. 2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques, pour l'attribution des autorisations d'occupation temporaire du domaine public en vue d'une exploitation économique.

## Caractéristiques principales du domaine public mis à disposition

Le domaine public concerné par la présente consultation, relevant du domaine public portuaire, est composé de différents espaces matérialisés par les 7 lots suivants (voir également le plan joint au présent document) :

| N° lot | Surfaces (M2 ) | Type de bien | Numéro des parcelles concernées |
|---|---|---|---|
| 1 | 1819 | terre-plein non bâti - non aménagé | 8 |
| 4 | 992 | terre-plein non bâti - non aménagé | 13 |
| 5 | 2025 | terre-plein non bâti- non aménagé | 13 |
| 6 | 9439 | terre-plein non bâti - non aménagé | 14 |
| 7 | 2876 | terre-plein non bâti - non aménagé | 15 |
| 9 | 7524 | terre-plein non bâti - non aménagé | 18 |
| 10 | 2535 | terre-plein non bâti - non aménagé | 23+21 |

Activités affectataires : construction/réparation navale, stockage, stationnement et toute autre activité liée au secteur maritime.

Les terre-pleins du port offrent un accès direct au quai des caboteurs. L'accès au port est soumis aux horaires de marées.

## Caractéristiques essentielles de l'occupation

Il sera conclu entre QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE, propriétaire, et l'occupant, une convention d'occupation temporaire du domaine public portuaire non constitutive de droits réels.

Durée d'occupation : 3 ans à compter du 01/01/2024

Redevance minimum :
Terre-pleins non-aménagés sans droit de port : minimum de 2.26 euros HT / m2 / an
Terre-pleins non-aménagés avec droit de port : minimum de 1.68 euros HT /m2 / an
Terre-pleins aménagés : minimum de 2.02 euros HT / m2 / an

Indexation annuelle selon l'indice des loyers commerciaux.

Entretien relevant de l'occupant : entretien courant et grosses réparations

## Date limite de remise des offres

Le mercredi 20 décembre 2023 à 17h00 heure locale. Terme de rigueur.

**Langue dans laquelle elle doit être rédigée :** Français

**Modalités :** L'envoi des offres sera fait sous pli recommandé avec accusé de réception postal ou porteur spécial, à l'adresse ci-après :

**QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE**
**Direction de l'économie**
**Hôtel de ville et d'Agglomération**
**44, Place Saint Corentin**
**CS 26004**
**29000 QUIMPER**

L'enveloppe extérieure portera l'adresse telle qu'indiquée, ainsi que les mentions :

**Consultation préalable à la délivrance d'une AOT - Port du Corniguel**

**« NE PAS OUVRIR »**

Pour être pris en compte, les plis doivent impérativement parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception indiquées ci-avant.

## Contenu de l'offre

Les plis devront contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre telles que définies ci-après :

- **Pièces de la candidature**

Les pièces de la candidature seront composées des 7 éléments suivants :

1. Lettre de candidature type DC1 et en cas de groupement d'entreprises, habilitation du signataire représentant le Groupement,
2. Eléments juridiques relatifs à la structure de la société candidate et/ou de chaque membre d'un groupement candidat : forme juridique, date de création, extrait Kbis,
3. Fiches de renseignements type DC2,
4. Eléments financiers : bilans et compte de résultats des trois derniers exercices clos,
5. Déclaration sur l'honneur de paiement des cotisations sociales et fiscales ou les attestations équivalentes ou fiche NOTI 2,
6. Attestation sur l'honneur de non-condamnation au titre du travail illégal,
7. Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité avec indication des montants garanties.

Les candidats pourront utiliser soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).
Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

- **Pièces de l'offre**

L'offre des candidats sera composée des éléments suivants, pour chaque lot concerné :

- un mémoire descriptif de l'exploitation envisagée, de son expérience dans l'exploitation de ce type de site, l'estimation des moyens techniques, financiers et humains qu'il pourrait affecter pour l'exploitation du site.
- le projet de convention d'occupation temporaire complété et signé incluant une proposition de montant de redevance annuelle, disponible sur le site de Quimper Bretagne Occidentale ou auprès de la direction de l'économie.

## Choix du titulaire de l'AOT

Seront recevables les candidatures présentant des garanties professionnelles, techniques et financières suffisantes au vu des déclarations et attestations mentionnés ci-dessus. Leur appréciation se fera sur la base des pièces de la candidature transmises, et au regard des critères définis ci-après :

- garanties et capacités techniques et financières,
- capacités professionnelles.

Les critères de jugement des offres sont pondérés comme suit :

| Critères et sous-critères | notation |
|---|---|
| Valeur technique de l'offre au regard : | 70 points |
| De l'expérience du candidat dans l'exploitation de ce type de site | 30 pts |
| Intérêt du projet d'exploitation et son intégration sur le site | 40 pts |
| Montant de la redevance proposée | 30 points |

Les sous-critères de **valeur technique** seront notés de la manière suivante :

Très insuffisant : 30
Insuffisant : 40
Moyen : 50
Satisfaisant : 60
Très satisfaisant : 70

La note du critère portant sur le montant de redevance sera obtenue selon le calcul suivant :

**(Proposition du candidat / proposition la mieux disante) x 30 = note attribuée**

La note finale sera la somme pondérée des différentes notes obtenues par le candidat. L'offre considérée comme la mieux disante sera celle obtenant le meilleur classement (note finale la plus élevée).

En cas d'égalité, les candidats seront départagés sur le critère le plus pondéré.

Le représentant du propriétaire se réserve la possibilité d'engager une négociation avec l'ensemble des candidats.

Jusqu'à l'acceptation ferme d'une candidature, formalisée par la signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public, Quimper Bretagne Occidentale se réserve le droit d'interrompre, de suspendre ou d'annuler le processus d'attribution de l'AOT et de ne pas donner suite aux propositions reçues, ceci sans que les candidats puissent demander, en contrepartie, une quelconque indemnisation.

## Contacts auprès desquels des renseignements peuvent être obtenus :

Direction de l'économie, du tourisme et de l'innovation de Quimper Bretagne Occidentale
Tel : 02 98 98 87 83 - Email : economie@quimper.bzh

Site internet de Quimper Bretagne Occidentale : https://www.quimper-bretagne-occidentale.bzh/1592-autorisation-d-occupation-du-domaine-public.htm